COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2024 à 19h

Date de convocation : 6 juin 2024

Convoqués et présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ adjoints

Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA,

Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration : Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Mme Nathalie BRUNET à Mme Stéphanie ROUSSIES

Absent: Mr Jean-François GUERRAND

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2024
- 2. Budget commune : décision modificative pour régularisation des opérations d'ordre du budget primitif et ajuster le montant des dépenses de fonctionnement
- 3. Programme voirie 2024
- 4. Fédération d'Energies du Lot : proposition de dissimulation des réseaux chemin des 4 vents
- 5. Cauvaldor:
 - Transfert de la compétence publicité
 - Ciné Belle Etoile : autorisation convention à signer
 - Lutte contre les frelons asiatiques : proposition de convention avec une entreprise locale
- 6. Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
- 7. Adhésion de la commune au service médecine du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
- 8. Demande de création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité
- 9. Questions diverses

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Budget commune : décision modificative pour régularisation des opérations d'ordre du budget primitif et ajuster le montant des dépenses de fonctionnement

Mme la Maire informe de la demande du Service de Gestion Comptable de St Céré de prendre une décision modificative pour :

- Ajuster le déséquilibre des opérations d'ordre du budget primitif 2024.
 - Il s'agit de faire basculer la somme de 4 821,40 € du compte 266 (autres formes de participation opération réelle) au compte 139-040 (subventions -opération d'ordre) afin d'ajuster le montant au chapitre 040 en dépenses d'investissement.
- Augmenter le compte 66111 (intérêts des emprunts) de 0,02€ en diminuant le compte 673 (titres annulés) de la même somme.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver cette décision modificative n°1 du budget de la commune.

3. Programme voirie 2024

Mr Francis JAMMES indique que, suite à appel d'offres, l'entreprise TPJ a été retenue pour réaliser les travaux d'investissement et de point-à-temps sur le secteur Est de Cauvaldor.

Pour notre commune, deux rues ont été retenues par la Communauté de Communes au titre du programme d'investissement 2024 : la route de la Monberte et la rue des Côteaux. Pour cette dernière, les travaux de préparation sont en cours.

Mr Michel ARNAUDET demande si toute la longueur de la route de la Monberte doit être reprise : en effet, la route étant très abimée, il faut entièrement la reprendre, sur 1100 mètres. Cette route était proposée à Cauvaldor depuis 4 ans ; les travaux seront faits pour 20 ou 25 ans.

Mr Stéphane DEVEZ demande si nous aurons moins de linéaire l'an prochain, à ce jour nous n'avons pas la réponse.

Concernant le point-à-temps, les conseillers sont invités à signaler les besoins qu'ils pourraient repérer.

Mr Florian LAFLORENCIE demande des éclaircissements sur les techniques de travaux : pour l'investissement, la route est entièrement arasée, les accotements sont rechargés en grave émulsion si besoin puis un goudron de finition vient se coller sur toute la largeur de la voie ; pour le point-à-temps, on procède par pastille (exceptionnellement et sur des zones spécifiques, on peut couvrir de plus grandes largeurs).

4. Fédération d'Energies du Lot : proposition de dissimulation des réseaux chemin des 4 vents

Mr Francis JAMMES présente le projet de dissimulation des réseaux sur le chemin des 4 vents. Cette rue est la seule du quartier désormais où l'enfouissement reste à programmer (basse tension, France Télécom et éclairage public). Il s'agit de supprimer 9 poteaux, installer 7 candélabres d'éclairage public à led et remplacer le poste. Les modèles de candélabre seraient les mêmes que sur la rue du Pin.

Mme la Maire précise qu'il y a d'autres rues où l'éclairage public demanderait à être rénové mais parfois le réseau d'eau est également impacté, et cet élément pèse dans la programmation car le budget du syndicat de l'eau est très contraint. C'est notamment le cas de la rue des Termes.

Pour le chemin des 4 vents, le montant total des travaux s'élève à 146 989 €. Déduction faite de la participation de TE46, la participation communale résiduelle est de 41 972 €. Il est possible de solliciter une subvention du Département au titre du FAST sur l'ensemble des travaux hors télécom, de l'ordre de 5 445 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour programmer la dissimulation des réseaux sur le chemin des 4 vents, et autorise Mme la Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Mr Francis JAMMES récapitule les travaux d'ores et déjà réalisés cette année : l'impasse du Sud et l'impasse de Gary. Prochainement seront traitées la rue du Pin, la route touristique et la rue des Termes (uniquement le changement des lanternes).

Un technicien est attendu pour procéder au réglage de l'éclairage solaire à l'abribus près du tennis. Le solaire de l'abribus de Crayssac quant à lui est en panne en raison d'un défaut de fabrication et doit être prochainement remplacé.

Il a été décidé de ne plus allumer l'éclairage public le matin, les candélabres sont allumés uniquement le soir de 21h30 à 23h. Nous reverrons les horaires fin septembre.

5. Cauvaldor:

• Transfert de la compétence publicité

Mme la Maire explique que la Loi climat et résilience prévoit le transfert aux Maires des compétences de police de la publicité extérieure, avec possibilité de la retransférer aux communautés de communes (jusqu'ici, c'était le Préfet qui exerçait cette compétence). Cela concerne les autorisations d'emplacements publicitaires, d'enseignes et de pré-enseignes, le contrôle du respect de la réglementation et la mise en œuvre des sanctions.

La Communauté de communes sollicite les mairies pour connaître leur intention sachant que sur le périmètre de Cauvaldor on dénombre en moyenne 5 dossiers par an seulement ; il est proposé que les communes conservent la compétence et le service « Autorisation et Droits des Sols » de Cauvaldor pourrait apporter une aide technique. En fonction des retours des communes, Cauvaldor nous fera une proposition.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour conserver la compétence de police de la publicité.

• Ciné Belle Etoile : convention à signer

Mme Géraldine ARNOULD rappelle que la commune a été retenue par Cauvaldor pour organiser une soirée de cinéma en plein air, le film « Le Grand Bleu » sera diffusé le jeudi 18 juillet à proximité de la halle. Il s'agira très probablement de la version courte. La Cabane d'Adèle et la Cabane à Burger seront présents pour proposer une petite restauration.

Une convention doit être signée entre la commune et Cauvaldor, qui prévoit une participation de la commune à hauteur de 500 € (750 € pris en charge par Cauvaldor).

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à signer la convention de participation et tous les documents afférents à cette manifestation.

• Lutte contre les frelons asiatiques : proposition de convention avec une entreprise locale

Considérant la prolifération des frelons asiatiques, Cauvaldor a décidé d'apporter une aide financière aux communes qui souhaiteraient aider les habitants à faire détruire les nids. En effet, l'augmentation de ces nuisibles est incontestable, même si cette année on dénombre déjà beaucoup de frelons européens.

La commune pourrait conventionner avec une entreprise spécialisée, elle prendrait à sa charge la destruction des nids et Cauvaldor rembourserait à la commune 50 % des factures, en fin d'année.

L'entreprise DGF46 (Christophe Bladou de Bretenoux) propose des tarifs préférentiels aux collectivités et la possibilité de conventionner (65€ TTC par nid avec prix dégressifs selon le nombre de nids à détruire).

Les habitants signaleraient à la commune la présence de nid, la mairie missionnerait l'entreprise et s'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatique elle prendrait à sa charge la facture.

Mme Emilie LEFEBVRE s'étonne qu'un prix aussi bas puisse être proposé, étant donné les tarifs habituellement proposés aux particuliers ; l'entreprise compte évidemment sur la quantité pour rentabiliser ses interventions.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à signer une convention avec l'entreprise DGF46 pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

6. Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Mr Alain BOURDET expose qu'il est proposé d'élaborer un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

A l'origine de cette démarche, ce sont des projets de couverture en panneaux photovoltaïques de bâtiments agricoles qui ont alerté la municipalité sur l'insuffisance de notre défense incendie. Au-delà de ces projets privés, on constate que certains quartiers sont également déficitaires. Il y a donc un intérêt général à améliorer notre défense incendie.

A la demande de la commune, le Lieutenant FAUREL du SDIS est venu sur place et nous a proposé d'élaborer un schéma qui permettrait de recenser les zones de faiblesse et de prioriser les travaux à effectuer.

Mme Emilie LEFEBVRE demande s'il s'agit d'une compétence obligatoire pour la commune. En effet, la commune doit assurer la défense incendie, et peut donc être amenée à refuser un permis dans certains secteurs mal desservis par la défense-incendie.

Mme Sandie CASSAN demande s'il est toujours possible pour les pompiers d'utiliser l'eau des piscines des particuliers; il s'avère que non, car les camions doivent s'approcher à moins de 4 mètres du bassin, et ils abiment les abords. Pour les mêmes raisons, il n'est pas possible de pomper dans les citernes.

Mr Florian LAFLORENCIE objecte que chaque maison est raccordée au réseau d'eau potable mais il est répondu que parfois le débit insuffisant ne permet pas d'installer une borne-incendie.

Il reste alors la possibilité d'installer des « bâches » de contenance variable et qui permettent d'assurer un débit d'une heure. Hors le socle, l'investissement est de 6000 à 8000 € l'unité.

Mr Francis JAMMES demande si la commune devrait éventuellement acheter des terrains à des particuliers ; généralement les particuliers mettent à disposition l'espace nécessaire car le but est bien de les protéger contre le risque.

Mr Alain BOURDET raconte que dans le passé les centres de secours étaient équipés de camions laitiers ; aujourd'hui encore tous les moyens sont imaginables, comme des silos, des cuves ou le réservoir d'eau désaffecté à Barry Haut par exemple. Le recours à l'eau agricole n'est pas satisfaisant car à ce jour il n'est pas accessible l'hiver.

L'élaboration de ce schéma devrait permettre de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à lancer l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, et à solliciter dans ce cadre toutes les subventions possibles.

7. Adhésion de la commune au service médecine du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Mme la Maire indique que les agents de la mairie n'avaient plus accès à la médecine du travail depuis plusieurs années car le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale faisait face à une pénurie de médecins. Depuis le 3 juin, le Centre de Gestion a ouvert un nouveau service de médecine préventive et la mairie peut de nouveau y adhérer moyennant une convention à signer. Le coût par agent pour cette année déjà entamée est de 50 € pour les communes affiliées et 60 € pour les communes non affiliées. En année pleine, le coût serait de 85 € par agent pour les communes affiliées.

Mr Michel ARNAUDET signale qu'à l'Education Nationale il n'y a plus du tout de visite médicale, Mr Florian LAFLORENCIE pour sa part indique que La Poste assure une visite chaque année.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à signer la convention d'adhésion au service de santé et prévention du Centre de Gestion.

8. Demande de création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité Mme la Maire explique que le service technique a accueilli ce printemps un jeune stagiaire qui a donné toute satisfaction, à la suite de quoi il pourrait lui être proposé de renforcer l'équipe du service technique pendant le mois d'août. En conséquence, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier à raison de 35h hebdomadaires.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à créer un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité.

9. Questions diverses

- Dates à retenir :
 - o 23 juin : vide dressing au Foyer rural
 - 28 juin : invitation des conseillers à la fête de l'école (APEL) Le prix du repas est à 15 €, prière de s'inscrire avant le 17/06
 - 30 juin et 7 juillet : élections législatives

Syndicat de l'eau St Laurent-Belmont :

Mr Stéphane DEVEZ indique que les travaux sur l'allée des Termes sont achevés ; à Planèze ils sont en cours pour une durée d'un mois. Il s'agit de mettre le réseau sur le domaine public. Un autre chantier est programmé cette année sur Belmont Bretenoux.

Par ailleurs, le Syndicat a décidé d'offrir un économiseur d'eau à chaque abonné. Considérant que chaque habitant consomme en moyenne 157 litres par jour (dont 93 % pour l'hygiène et 7% pour l'alimentaire), ce petit équipement très facile à installer sur la pomme de douche peut faire économiser entre 40 et 50 % d'eau.

- Travaux à Crayssac :

- Mr Stéphane DEVEZ indique que la toiture de l'église vient d'être restaurée par l'entreprise LARRIBE, à la suite de l'impact de foudre lors de l'orage du 14 août 2023. Les gouttières ont été modifiées afin que l'eau ne s'écoule plus au pied des fondations. La voûte qui a subi des infiltrations sera réparée en fin d'été. Ces travaux seront pris en charge par l'assurance.
- La toiture du four communal de Crayssac a également été restaurée, par l'entreprise LARRIBE.
- La toiture de l'ancien presbytère devra subir un démoussage ainsi que le remplacement de certaines tuiles abimées, deux devis sont attendus.
- Des habitants de Crayssac avait sollicité l'installation de toilettes publiques à l'occasion de la fête. Il s'avère que cet équipement pourrait servir toute l'année, à l'occasion d'obsèques par exemple.
- Mr Francis JAMMES indique que les travaux au logement 2 de l'ancienne école sont en cours, la peinture est presque terminée, il reste à installer la cuisine. On espère une fin des travaux dans la deuxième quinzaine de juillet. Le logement est déjà réservé.

- Travaux à l'école :

- Mme Emilie LEFEBVRE signale que l'alarme anti-intrusion qui faisait défaut a été réactivée.
- Un nouveau robot mixeur a été acheté, l'ancien ne pouvait plus être réparé.
- La commission école se réunit la semaine prochaine pour travailler sur le projet de rénovation des toilettes du niveau primaire.
- La municipalité envisage d'offrir un cadeau de rentrée aux écoliers, peut-être une gourde personnalisée.
- Des films UV avaient été installés en 2019 sur tous les vitrages et il s'avère qu'ils se décollent avec le temps et la chaleur. L'entreprise les avait posés à l'extérieur ce qui n'était sans doute pas judicieux. Il est proposé de solliciter une autre entreprise.
- Mr Michel ARNAUDET signale qu'une glissière des volets de la cantine s'est décrochée; l'entreprise VIGIER NEGOCE sera sollicitée pour réparer.
- Mr Alain BOURDET propose d'anticiper les travaux de climatisation en faisant réaliser la chape sur laquelle seront posées les unités extérieures.
- Mr Francis JAMMES indique que la pose des panneaux photovoltaïques devrait intervenir avant la fin juillet. L'approvisionnement en panneaux de couleur semble être réglé.

- Echo des Tours :

• Mme Géraldine ARNOULD annonce une édition pour fin septembre. La partie rédactionnelle est bien avancée. Les conseillers peuvent fournir des photos des différents événements.

- Divers projets:

- Mr Alain BOURDET fait un point sur les travaux de l'avenue Jean Lurçat. Le Service Territorial Routier du Département doit analyser le projet cette semaine. Celui-ci pourrait être validé lors du prochain conseil municipal, pour un commencement des travaux au printemps 2025.
- Pour le projet de réfection du tennis, Mr Alain BOURDET et Mr Didier GAYA ont reçu une entreprise spécialisée dans ce domaine qui propose une réfection en plusieurs couches et une finition peinte, comme au City park. Aucune pente n'est nécessaire car le revêtement est poreux. Le grillage sera changé et équipé d'un pare-ballon au nord-est. Un règlement d'utilisation sera rédigé pour le tennis et le City park. Le choix de l'entreprise sera décidé lors de la prochaine réunion.
- Concernant la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, Mr Alain BOURDET est en train de recenser toutes les entreprises du bas de la commune ; les éléments collectés (coordonnées, nombre d'employés, produits utilisés...) serviront à alimenter le PCS mais également à connaître avec plus de précisions l'activité de nos entreprises. Toujours dans le cadre du PCS, le recensement des personnes vulnérables (qu'elles soient âgées ou handicapées) va être mené ; il s'agit là d'une obligation réglementaire. Les conseillers municipaux seront sollicités ainsi que les relais de quartier.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine réunion. Mme la Maire explique que si une seule commune sur les 77 vote contre, tout sera à refaire, un délai de 8 à 9 mois s'imposera, et les nouvelles règles de la Zéro Artificialisation Nette nous seront appliquées, ce qui sera très défavorable impliquant une nouvelle diminution de 50% environ des zones à artificialiser.

	- /				
_	ם או	rne	r 2te	ıΔrt	•

• Mme la Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 le SYDED n'acceptera plus les feuilles et la tonte. En conséquence, une réflexion est à mener pour faire évoluer notre service de ramassage au porte-àporte.

Prochain conseil municipal : 2 juillet 2024	
Fin de la séance : 21h00	
La Maire,	Le secrétaire,
Stéphanie ROUSSIES	Michel ARNAUDET